

## NOMINATION D'HUISSIER DE JUSTICE SUPPLEANT.

L'an deux mil six, le 25 août

Nous, A. Lindemans 1<sup>e</sup> Substitut du Procureur du Roi près le tribunal de première instance de Bruxelles,

Vu les articles 510, 524 à 530 du Code judiciaire, réglant le statut des huissiers de Justice,

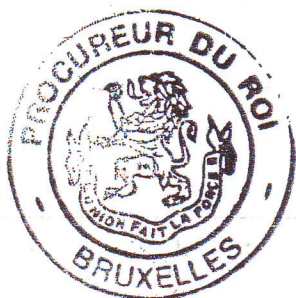
Vu la requête aux fins de suppléance présentée le 10 août 2006, par l'huissier de Justice Michel LEROY au profit de Thierry VAN DIEST.

Vu la déclaration de Thierry VAN DIEST par laquelle celui-ci accepte la suppléance,

Vu le serment prêté le 28 janvier 1997 par ce dernier en qualité d'huissier de Justice suppléant par application de l'article 514 du code judiciaire,

Désignons Thierry VAN DIEST candidat Huissier de Justice, né le 08 avril 1964 domicilié à Saint Josse ten Node, rue Marie Thérèse 73, en qualité d'huissier de Justice suppléant en remplacement de l'huissier de Justice Michel LEROY.

Décide que l'intéressé exercera cette suppléance  
Du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 30 septembre 2006.



A. LINDEMANS



**Michel LEROY Dominique LEROY Marc VERJANS**

Lic.Jur.

HUISSIERS DE JUSTICE – GERECHTSDEURWAARDERS  
Avenue de la Couronne - Kroonlaan 358 1050 Ixelles - Elsene

ING : 310-1211982-53 CBC : 191-9295441-91

Tel : - Fax : Email : [logistique@assocleroy.be](mailto:logistique@assocleroy.be)

Dossier : CONS1342



## PROCES-VERBAL DE CONSTAT

A la requête de la société anonyme INTERSOURCING, ayant son siège rue Saint Vincent 117-119 à 1140 Evere – Bruxelles

Laquelle partie requérante m'expose qu'il y a lieu de constater que des vêtements sales et tachés lavés à la machine sans produit de lessive mais avec « la boule magique de lavage » ressortent propres de la machine.

Que ce constat sera filmé pour diffusion sur la chaîne M6 ;

SI EST IL QUE ;

L'an deux mille six, le dix-neuf septembre

Je soussigné, Thierry VAN DIEST, Huissier de Justice suppléant, en remplacement de Maître Michel LEROY, Huissier de Justice de résidence à 1050 Ixelles, Avenue de la Couronne 358

Me suis rendu chez ma requérante.

Sa représentante m'a présenté « la boule magique de lavage », étant une boule en matière plastique percée de petits trous. Elle m'a remis un descriptif du produit et m'a expliqué que cette boule ne contenait pas de poudre à lessiver ni de savon mais que placée dans le tambour d'une machine à laver, elle émet pendant le lavage des rayons infrarouges et des ions négatifs et que le linge ressort propre.

Elle m'a exposé que Monsieur Pierre Dhostel allait faire des taches sur des vêtements, les mettre dans la machine avec « la boule magique de lavage » sans produit de lessive puis lancer un cycle de lavage et que je devrais vérifier si le linge ressort propre et sans taches à la fin du programme.

J'ai constaté ce qui suit :

Quatre vêtements blancs – un pantalon, une chemise, un short et un tee-shirt – souillés et une paire de baskets boueuses sont préparés. J'ai vérifié qu'ils ne contiennent pas de savon.

J'ai également vérifié que le bac à savon et le tambour de la machine à lessiver, une Daewoo Air Power D-F1211, étaient vides.

Monsieur Pierre Dhostel a pris les vêtements l'un après l'autre et les a taché avec respectivement du café, du cacao, de la grenadine et du maquillage. Il les a mis dans le tambour de la machine, y a rajouté la paire de baskets boueuses et « la boule magique de lavage » et a lancé le programme de lavage (60° coton). La machine a démarré pour une durée annoncée de 1 heures 45.

J'ai apposé des scellés sur la porte de la machine et le compartiment à savon.

Je suis resté sur place pendant le déroulement du programme et n'ai pas vu de mousse apparaître dans le tambour.

A la fin du programme, j'ai coupé les scellés. Monsieur Pierre Dhostel a sorti les vêtements et me les a remis. J'ai constaté qu'ils étaient blancs et propres et n'y ai pas retrouvé les taches.

Une caméra a filmé les opérations.

De tout quoi j'ai dressé le présent procès-verbal de constat, auquel je joins le descriptif reçu de « la boule magique de lavage », pour servir et valoir comme de droit à la partie requérante.

L'Huissier de Justice.

Enregistré *deux* rôles ..... renvois  
au 8<sup>ème</sup> bureau de l'Enregistrement  
de Bruxelles

le 20 SEP. 2006

vol *83* folio *32* case *36/4*  
Reçu: vingt-cinq EUR  
Le Receveur: D. Marchal

